



REFUS C.C.A.M COMMENT FAIRE UN RECOURS

Par **emma38**, le **11/11/2011** à **18:12**

BONJOURS

JE SUIS DE NATIONALITE FRANCAISE JE SUIS DECENDUT EN ALGERIE AFIN FAIRE LA DEMANDE D'UN C.C.A.M nous avons prit RDV au consulat de france a oran nous avons deposer notre dossier et nous avons ete interroger par la suite je suis rester 2 mois en algerie avec mon conjoint en n'ayant pas recus de reponse du ministere des affaires etrangeres de nante nous nous sommes donc maries sans autorisation nous avons donc un livret de famille algerien par la suite j'ai envoyer un mail au consulat qui m'a dit avoir refuse le C.C.A.M EN ME DISANT QU'IL M'AVAIT ENVOIE UNE LETTRE RECOMMANDER DONC JE N'AI PAS PUE PRENDRE CAR J'ETAIS EN ALGERIE JE SUIS REVENUE EN FRANCE MAINTENANT COMMENT DOIT JE FAIRE AFIN D'AVOIR MON DROIT DE ME MARIER JE VOUDRAIS FAIRE UN RECOURS POUVEZ-VOUS M'AIDER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE MERCI

Par **Domil**, le **11/11/2011** à **19:11**

Vu que vous avez décidé de ne pas respecter la loi française, vous êtes déjà mariée. Demandez la transcription du mariage. Si elle est refusée, il faudra prendre un avocat